

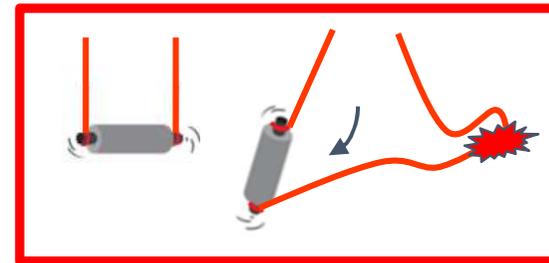


Minute sécurité
Levage – Zone de danger



La zone de danger d'une opération de levage :

- C'est **le périmètre où il est dangereux de rester au cours de l'opération.**
- **Doit être évaluée pour toutes les opérations de levage**, en fonction des caractéristiques de la charge, de l'environnement et des événements redoutés (rupture d'élingues, fausse manœuvre, ...).
- **Doit être adaptée à la nature de la charge** et doit tenir compte du roulis, du basculement, de l'éclatement ou du déversement / épandage possible de la charge en cas de chute ou de mouvement inattendu.



A retenir : Le cône de sécurité fait partie de la zone de danger, laquelle peut être plus grande que le cône lui-même.

La zone de danger doit être sécurisée et interdite à toute personne durant l'opération

Règle d'or n° 5

Je respecte toutes les règles concernant la manutention des charges et ne me tiens jamais sous une charge

